

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 15 MAI 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 37

Pouvoirs : 11

Votants :47

Date de convocation et d'affichage :

5 mai 2025

Numéro :

D20250515_124

Objet :

Marché public de
fourniture pour la
pose de mobilier et
d'équipements
électroménager du
Pôle Petite
Enfance de
Châtillon-sur-
Chalaronne

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Noël Ravassard à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	A. DUPERRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAUPEY	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	JP. GRANGE
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la CAO en date du 6 mai 2025,

1. Consultation :

La Communauté de communes de la Dombes a décidé de passer un marché public de fournitures, pour **la fourniture et la pose de mobilier et d'équipement électroménager pour du Pôle Petite Enfance de Châtillon-sur-Chalaronne (01)**.

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivants :
Il s'agit d'un marché dont les prestations sont réparties en 5 lots :

Lot(s)	Désignation
01	MOBILIER ET ACCESSOIRES EN MOUSSE
02	MOBILIER ET MOTRICITE - INTERIEUR

03	MOBILIER ET MOTRICITE - EXTERIEUR
04	MOBILIER PIECES ANNEXES
05	ELECTROMENAGER

Par décisions de la Présidente, les lots 2 et 3 ont été déclarés sans suite :

- Lot 2, décision n°2025-007 du 3 avril 2025, à la suite d'une erreur matérielle dans la DPGF
- Lot 3, décision n°2025-008 du 3 avril 2025, à la suite de modifications sur les exigences techniques

La procédure de consultation pour ces 2 lots a été relancée le 4 avril 2025.

2. Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- Publié au BOAMP le 4 avril 2025 (avis n° 25-38503)
- Publié au JOUE le 7 avril 2025 (avis n°222117-2025)
- Publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres : Lundi 5 mai à 12h00

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante.

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante et seront identiques pour les deux lots :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0 %
2 - Valeur technique : - La qualité technique du matériel proposé et SAV : 15 points - Sécurité, solidité et durabilité du mobilier : 15 points - Esthétisme du mobilier proposé (aspect visuel ludique et agréable, formes, couleurs) 10 points	40.0 %
3 – Délai de livraison	10.0 %
4 – Environnement : La prise en compte du respect de l'environnement dans le processus fabrication, conditionnement du mobilier.	10.0 %

Notation du critère « prix des prestations » (40 points) :

Le montant du marché pris en compte pour la notation du critère « prix des prestations » est le montant total indiqué dans la Décomposition globale et forfaitaire (DPGF) :

Une note sera attribuée de 0 à 40 à chaque offre selon le calcul suivant :

Note du candidat = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat)

Notation du critère « valeur technique » (40 points) :

Le critère de la valeur technique de l'offre (40 points) sera jugé au regard du contenu du mémoire. Le mémoire technique possède une pleine valeur contractuelle.

Chaque sous-critère est noté comme suit :

Niveaux d'appréciation de l'offre	% d'attribution de la note maxi
Le candidat n'a fourni aucune information sur le sous-critère	0%
Offre passable Offre qui présente de nombreuses imprécisions ou généralités	25%
Offre moyenne. Offre qui ne répond que partiellement à la demande	50%
Offre satisfaisante. Offre correcte avec quelques réserves mineures	75%
Offre très satisfaisante Offre complète et précise	100%

Des ½ points intermédiaires pourront être octroyés.

Notation du critère « délai de livraison » (10 points) :

Le candidat devra indiquer dans son offre les délais de livraison (en semaines) à partir de la notification de l'ordre de service.

Une note sera attribuée de 0 à 10 à chaque offre selon le calcul suivant :

Note du candidat = 10 x (délai le plus court / offre du candidat)

Notation du critère « environnement » (10 points) :

Le critère de la valeur environnementale de l'offre (10 points) sera jugé au regard du contenu du mémoire et notamment de la prise en compte du respect de l'environnement dans le processus fabrication, conditionnement du mobilier

Niveaux d'appréciation de l'offre	% d'attribution de la note maxi
Le candidat n'a fourni aucune information sur le sous-critère	0%
Offre passable Offre qui présente de nombreuses imprécisions ou généralités	25%
Offre moyenne. Offre qui ne répond que partiellement à la demande	50%
Offre satisfaisante. Offre correcte avec quelques réserves mineures	75%
Offre très satisfaisante Offre complète et précise	100%

Des ½ points intermédiaires peuvent être octroyés.

Méthode de notation finale : L'addition des quatre notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

3. Classement des offres :

Il a été reçu 5 plis dans les délais légaux et 0 pli hors délai. Les candidats ayant déposés leur offre dans l'ordre d'arrivée des plis sont les suivants :

Lot 2 :

- EL1, MATHOU CREATIONS
- EL2, MANUTAN COLLECTIVITES
- EL3, DAILLOT INTERNATIONAL
- EL4, SODIME

Lot 3 :

- EL4, SODIME

Il est précisé que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 6 mai 2025.

Madame La Présidente précise que le rapport d'analyse a fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire sur lequel il est indiqué le classement des offres finales, en fonction de l'avis de la CAO.

La commission d'appel d'offre du 6 mai 2025 a attribué le marché public et les différents lots conformément au tableau ci-dessous :

Lots	Candidats	Prix des prestations /40		Valeur technique /40	Délai de livraison /10	Environnement /10	Note /100
Lot 2 : Mobilier et motricité intérieur	DAILLOT	51 197,02 € HT	38.73/40	39/40	10/10	10/10	97.73/100

La CAO a déclaré l'offre de SODIME pour le lot 3 irrégulière. Le lot est donc infructueux.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De prendre acte de la décision de La commission d'appel d'offres du 6 mai 2025 et d'attribuer le lot 2 au candidat DAILLOT pour un montant de 51 197.02 euros HT,
- De prendre acte de la déclaration d'infructuosité pour le lot 3,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 47 voix pour et 1 abstention :

- **De prendre acte** de la décision de La commission d'appel d'offres du 6 mai 2025 et d'attribuer le lot 2 au candidat DAILLOT pour un montant de 51 197.02 euros HT,
- **De prendre acte** de la déclaration d'infructuosité pour le lot 3,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 15 mai 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

